

ATTENDU QUE, le 19 mars 2010, le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec a adopté le Plan stratégique 2009-2012 de la société qui inclut les activités de sa filiale, Capital Financière agricole inc;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE le Plan stratégique 2009-2012 de La Financière agricole du Québec, annexé à la recommandation ministérielle du présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54533

Gouvernement du Québec

Décret 904-2010, 3 novembre 2010

CONCERNANT l'approbation du Plan d'exploitation 2010-2011 de La Financière agricole du Québec

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q. c. L-0.1);

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 46 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, la société établit, suivant la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement, un plan d'exploitation qui doit inclure les activités de ses filiales et que ce plan est soumis à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE, à sa séance du 22 avril 2010, le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec a adopté le Plan d'exploitation 2010-2011 de la société qui inclut les activités de sa filiale, Capital Financière agricole inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le plan d'exploitation de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier 2010-2011;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

QUE le Plan d'exploitation 2010-2011 de La Financière agricole du Québec, annexé à la recommandation ministérielle du présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54534

Gouvernement du Québec

Décret 905-2010, 3 novembre 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture qui se tiendra à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 9 novembre 2010

ATTENDU QUE se tiendra une rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture le 9 novembre 2010 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador);

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE monsieur Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture qui se tiendra à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), le 9 novembre 2010;

QUE cette délégation soit, en outre, composée de :

— monsieur Nicolas Tremblay, conseiller politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— madame Hélène Vincent, sous-ministre adjointe, direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Abdoul Aziz Niang, directeur, direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— monsieur Michel Gélinas, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54535